



FORMATION CONTINUE 2022
EN PRESENTIEL
PARTENARIAT ENM / EDASOP
DROIT PENAL
REGARDS CROISES SUR LE
"NOUVEAU DROIT DE LA PEINE"

Mardi 31 mai
De 9h00 à 12h30 et de 13h45 à 17h30

En présentiel à :
EDASOP
35 C Bd des Récollets
31400 TOULOUSE

Anne-Gaëlle ROBERT

Maître de conférences droit privé et sciences criminelles à l'Université de Grenoble

Laetitia GUERRINI

Conseillère référendaire à la Cour de cassation

Christophe GOUAZE

Responsable formation au département probation et criminologie de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire

François FEVRIER

Chef du département droit et service public à l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire

100€ la séance
60€ / - 2 ans

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants auront partagé avec les acteurs du process pénal leurs difficultés, attentes et questions concernant le bloc peines en pré-sententiel et en post-sententiel.

Pré requis :

Être Avocat.

En plus des avocats, participeront à la formation des magistrats, des personnels du greffe judiciaire et des personnels des services pénitentiaires.

Programme :

I - Matinée

- L'esprit et le texte de la loi du 23 mars 2019
- Interprétation des arrêts de la Cour de cassation du 11 mai 2021
- Focus sur les méthodes de prise en charge et d'intervention au sein des SPIP
- Focus sur "la dignité de la personne détenue : les recours créés par la loi du 8 avril 2021)

II - Après-midi

Ateliers en groupes interprofessionnels.

Moyens pédagogiques :

Enquête de satisfaction de la formation.

Niveau de la formation : 1 (Acquisition des fondamentaux) et 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2022 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap:

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE
s.debalorre@edasop.fr
[05 61 53 58 52](tel:0561535852)